

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2015 À 19 HEURES

N° 5 - 161 / 2015 : INTÉGRATION DU LOTISSEMENT LUMIÈRE - COMMUNE D'ALBI

L'An Deux Mille Quinze, le 12 novembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 12 novembre 2015 à 19 heures en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Sarah LAURENS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Marie-Louise AT), Claude LECOMTE, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL (pouvoir de France GERBAL-MÉDALLE), Enrico SPATARO, Odile LACAZE (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Sylvie BASCOUL VIALARD (pourvoir à Odile LACAZE), Jean-Michel BOUAT (pourvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Marie-Louise AT (pourvoir à Gisèle DEDIEU), France GERBAL-MÉDALLE (pourvoir à Bruno CRUSEL), Elodie NADJAR (pourvoir à Fabien LACOSTE), Najat DELPEYRAT, Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY (pourvoir à Francis SALABERT), Stéphane BARDY.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

Présents : 49

Votants : 42

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2015

ID : 081-248100737-20151117-5_161_2015-DE

N° 5 - 161 / 2015 : INTÉGRATION DU LOTISSEMENT LUMIÈRE – COMMUNE D'ALBIPilote : Hydraulique - AssainissementAutres services concernés : Direction Générale des Services

Affaires générales, juridiques et marchés publics

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ, rapporteur,

Par délibération du 26 mars 2013, les membres du Conseil Communautaire ont arrêté la procédure de transfert des réseaux et équipements de compétence communautaire des lotissements au patrimoine communautaire.

Le conseil municipal d'Albi a délibéré en date du 28 septembre 2015 en faveur du transfert des voiries du lotissement « Lumière » dans le domaine public communal. Ces voiries sont mises à disposition de la communauté d'agglomération dès leur intégration dans le domaine public communal. Il convient en parallèle de délibérer en conseil communautaire l'intégration des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public au patrimoine communautaire, l'ensemble des plans de récolement, notices de fonctionnement et tests de conformité ayant été fournis aux services communautaires.

Je vous propose donc d'accepter l'intégration au domaine public communautaire des réseaux d'assainissement et des réseaux d'éclairage public de ces lotissements suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2013 approuvant la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements

VU la délibération du conseil municipal d'Albi du 28 septembre 2015 approuvant le transfert des voiries du lotissement « Lumière » dans le domaine public communal.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE l'intégration au domaine public communautaire ouvrages d'assainissement et d'éclairage public au patrimoine communautaire suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives subséquentes.



Pour extrait conforme,
Fait le 12 novembre 2015,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE



Procès-verbal de réception des ouvrages assainissement

Opération : rues Louis et Auguste LUMIERE – COMMUNE D'ALBI

PREAMBULE

Les rues Louis et Auguste LUMIERE ont fait l'objet d'une rénovation des réseaux d'assainissement sous la maîtrise d'ouvrage de Tarn Habitat représenté par monsieur Gilles DUPONT (directeur général).

Ces ouvrages n'ont pas vocation à rester durablement du domaine privé de Tarn Habitat. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

L'aménageur Tarn Habitat représenté par monsieur Gilles DUPONT directeur général

La communauté d'agglomération de l'Albigeois représentée pour son service assainissement par Monsieur Pierre DOAT, Vice-président délégué à l'hygiène et l'assainissement

B – OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- Réseau d'assainissement eaux usées : 644 m de canalisation PVC CR8 diamètre 200mm, 43 regards de visite, 56 branchements individuels
- Réseau d'assainissement eaux pluviales : 175 m de canalisation en béton de diamètre 300mm, 300 m de canalisation en béton diamètre 400mm, 140 m de canalisation en béton diamètre 500mm, 70 m de canalisation en béton diamètre 600mm, 19 avaloirs, 48 regards de visite, 33 branchements.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée en exécution des marchés suivants :

Assainissement : Entreprise COLAS SUD OUEST centre FERRIE - SNS
impasse de Canaguet 12850 Onet le Château

Date de réception : juin 2014

Documents fournis : plan de récolement EU/EP (dwg), passage caméra EU/EP, tests d'étanchéité EU.

C - REMISE D'OUVRAGES

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DU

- la remise des ouvrages par Tarn Habitat représenté par monsieur Gilles DUPONT est constatée
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité, ainsi que du respect par les propriétaires de la servitude de non aedificandi.

Fait à ALOI , le 02 JAN. 2015

Fait à Albi, le

Pour Tarn Habitat



Le Directeur Général

Gilles DUPONT

Le directeur général
Gilles DUPONT

Pour le service assainissement de la
communauté d'agglomération de
l'Albigeois

Le vice- président délégué à
l'assainissement
Pierre DOAT

Contrôle préalable à l'intégration d'équipements éclairage public au domaine public communautaire

Envoyé en préfecture le 17/11/2015

Reçu en préfecture le 17/11/2015

Affiché le 18 NOV. 2015

ID : 081-248100737-20151117-5_161_2015-DE

Localisation : ALBI

Nom de l'opération : Rue Auguste et Louis Lumière

Date de création :

Installateur : SPIE SUD OUEST

Propriétaire actuel : Tarn Habitat

Contrôle effectué le : 04 novembre 2014

Par : Service éclairage public de l'agglomération : Mme. Céline MASSOL.

A Documents remis :

- ✓ Plan de recollement en format papier
- ✓ conformité des plans de recollement : oui
- ✓ Plan de recollement en format dwg
- ✓ Examen de l'installation par un bureau de contrôle
- ✓ Numéro de point de livraison : existant

A remettre :

B État des lieux de l'installation :

Caractéristiques générales des candélabres :

Les luminaires sont au nombre de 37:

- 32 de type ORACLE 1C de chez THORN équipés de lampes sodium haute pression 150W. Les mâts sont en acier galvanisé cylindro-conique de hauteur 8 mètres type AURIGA équipés de crosettes D60 L300 inclinées à 5°, RAL 7043.
- 5 de type AVENUE F2 de chez THORN équipés de lampes sodium haute pression 70W. Les mâts sont en acier galvanisé cylindro-conique de hauteur 4 mètres type AURIGA, RAL 7043.

Les candélabres sont positionnés sur trottoir à bordure franchissable.

L'état visuel des luminaires et des mâts est correct.

Caractéristiques du coffret éclairage public :

La protection est assurée par des fusibles, les 3 départs (+2 fourreaux en attente) sont raccordés sur une armoire existante avec pose d'un régulateur abaisseur de tension type ILUEST de SALICRU.

C Remarques:

Sans Objet

Envoyé en préfecture le 17/11/2015

Reçu en préfecture le 17/11/2015

Affiché le

18 NOV. 2015

2015-DE

D. Avis relatif à l'intégration de l'installation au bien communautaire :

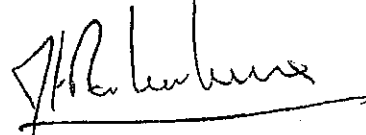
Favorable

Favorable

Défavorable

Saint-Juéry, le

18 NOV. 2015



Le vice-président délégué à l'éclairage public et à la maîtrise énergétique

Jean-François ROCHEDREUX